

Projets présentés par M Brillard, Maire de de Vendôme et les représentants des services techniques

Projet 1 : Aménagement de la Place Grandin de l'Eprevier

L'idée est de redécouvrir un lieu emblématique de Vendôme méconnu des habitants et le mettre en valeur par des aménagements qui en feront un lieu agréable de passage mais aussi un lieu paisible propice à la détente...

Actuellement, cet espace est peu plaisant : mur, cuves apparentes des anciennes Tanneries, béton qui recouvre le Loir...

La Mairie souhaite mettre en valeur la muraille médiévale (arche non visible) mais aussi le Loir, le lavoir et mettre en avant la Chapelle St Pierre Lamothe. (voir photos jointes)

Les aménagements prévus de style contemporain contrasteront avec le passé industriel des lieux :

- une passerelle d'1m80 de large pour traverser le Loir et accéder à l'école
- des arbres et du mobilier urbains
- un espace fleuri (plutôt sauvage dans l'ambiance identique à celle déjà instaurée par les habitants)
- des gardes corps (identiques au parc Ronsard) pour un espace sécurisé
- 1 éclairage supplémentaire installé
- mise en lumière de la Chapelle le soir
- il est envisagé un lieu de parking pour les vélos au fond de l'impasse (notamment pour les parents de la maternelle qui souhaite sécuriser leurs vélos)
- le auvent en taule à l'entrée de l'école sera retiré

Après étude de longévité et de coût) , le revêtement de sol resterait à l'identique. Il est toutefois demandé moins de cailloux car ils peuvent être un frein à la circulation des deux roues mais aussi des poussettes... M Bouguereau souligne également le fait que ces cailloux se retrouvent en permanence dans les escaliers d'accès à l'école. Une solution sera trouvée pour y remédier...

Concernant les travaux, ils étaient prévus pour cet été mais les délais d'obtention des autorisations ont été longs. Une partie des travaux aura lieu en juillet et l'autre à la rentrée. La destruction de la dalle béton, qui sera particulièrement bruyante aura lieu durant les congés de la Toussaint. Les autres travaux n'entraîneront pas de nuisances sonores particulières. Néanmoins, le passage actuellement utilisé par le périscolaire, par certaines familles mais aussi par les enseignants lors de sorties sera fermé un temps.

L'aménagement s'étendra à toute la rue dès l'entrée dans l'impasse. L'accès deviendra une zone piétonne partagée (avec une signalisation particulière). L'entrée de l'impasse sera une continuité de

trottoir et non une route comme actuellement pour mettre l'accent sur la priorité aux piétons. La rue sera aménagée dans ce sens : rue pavée et enrobée. Des aménagements paysagés seront installés dès l'entrée pour capter l'attention.

Projet 2 : Sécurisation de l'accès à l'école et de la traversée piétonne

Un constat est dressé depuis de nombreuses années : ce passage est dangereux, la vitesse des véhicules est élevée (malgré zone 30). De ce fait, un agent de Police Municipale est présent à chaque horaire d'entrée et de sortie d'école afin de permettre aux enfants et leur famille une traversée sécurisée.

Le problème qui se pose : les services de police municipale interviennent de manière permanente à la Cormegeaie et à hauteur de 2% dans les autres écoles de Vendôme qui sont pourtant très demandeuses en raison d'autres problèmes fréquents (incivilités...). La Mairie souhaite répondre à ces demandes en répartissant dès la rentrée de manière aléatoire les policiers municipaux ; tout en estimant qu'il y a des moyens techniques pour ralentir la vitesse.

Il va de ce fait être aménagé dans la rue Poterie devant l'école un plateau ralentisseur de couleur jaune (similaire à celui qui se trouve devant le restaurant la Scala) : un plateau de plusieurs mètres avec un marquage au sol pour les piétons (pas de passage piétons clair, refusé par architecte des bâtiments de France). Ce passage se trouvera comme actuellement au niveau de l'ouverture de la Bibliothèque. Il sera installé dans l'été.

Les RPE interviennent pour demander s'il n'est pas possible de décaler ce plateau légèrement afin que le passage piéton se situe juste devant l'école mais cela est impossible (architecte). Par ailleurs, malgré ce plateau, il nous semble que cet aménagement ne retirera pas totalement le côté dangereux de la traversée, notamment pour des enfants qui sont seuls. M Bouguereau, qui apprécie cette présence policière, ne peut être qu'insatisfait de cette annonce.

La Mairie assure que ce genre d'aménagement ne peut que faire ralentir obligatoirement les véhicules. Des LED avec faisceaux larges éclaireront la nuit ce passage.

M Barthez nous informe qu'à plus long terme, c'est tout l'aménagement de la rue Poterie et son plan de circulation qui sont amenés à être révisité. Cet aménagement sera donc réintégré dans un aménagement à plus long terme.